

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02 septembre 2020

Dossier complet le :

15 septembre 2020

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00323

1. Intitulé du projet

Extension de la carrière SBTPL de Piton Villers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SBTPL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Laurent BEGE, Gérant

RCS / SIRET

3 7 8 6 9 7 1 3 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 - Installations classées pour la protection de l'environnement	Le projet est concerné par les rubriques ICPE suivantes :
c) Extension (inférieure à 25 ha, abrogée) des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510-1 de la nomenclature des ICPE et diminution des surfaces de transit (rubrique 2517-1)	2510-1 : exploitation de carrière (autorisation) 2515-1-a : installation de traitement de matériaux (enregistrement, autorisation à l'époque suivant arrêté préfectoral n°00-2474/SG/DAI/3 du 10 octobre 2000) 2517-1 : installation de transit d'une superficie de 13 000 m ² (déclaration, non classé à l'époque de l'arrêté n°00-2474/SG/DAI/3 du 10 octobre 2000)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL Société Bège Travaux Publics Location (SBTPL) exploite actuellement une carrière de scories et de roches basaltiques, une installation de traitement des matériaux et une station de transit sur les parcelles AH 211,213 (en partie), 214, 216 et 308 sur la commune du Tampon.

Le projet consiste à :

- Abaisser les cotes maximales d'extraction, sur la partie nord de la carrière, à des cotes inférieures à celles prévues dans l'AP du 10 octobre 2000 (5 mètres au maximum) et à remonter les cotes sur la partie sud-ouest de la carrière (retenue collinaire);
- Abaisser les cotes de remises en état, sur la partie nord de la carrière, à des cotes inférieures à celles prévues dans l'AP du 10 octobre 2000 (1 610 m NGR contre 1 615 m NGR) et à remonter les cotes sur la partie sud-ouest de la carrière (retenue collinaire);
- Augmenter la durée d'exploitation prévue dans l'AP du 10 octobre 2000 de 2 ans (22 années contre 20 années initialement) ;
- Augmenter le tonnage maximal à extraire prévu dans l'AP du 10 octobre 2000 de 50 000 tonnes (550 000 tonnes contre 500 000 tonnes initialement) ;
- Modifier le périmètre classé de l'installation afin d'exclure les voiries utilisées par VOLCAROC du périmètre classé de l'installation de la SBTPL ainsi que la servitude agricole qui y été intégrée en 2000.

4.2 Objectifs du projet

L'abaissement de la cote maximale d'extraction à 1610 m NGR permettra d'optimiser l'exploitation du gisement de scories présent au sein de la zone d'extraction et de pallier aux contraintes d'exploitation de ce type de gisement particulièrement hétérogène. Ce volume extrait supplémentaire contribuera à l'alimentation en matériaux des chantiers du BTP et de l'horticulture.

La modification du périmètre classé permettra d'améliorer la sécurité (le risque d'accrochage entre engins et camions sera diminué) tout en limitant les risques juridiques. Elle permettra une circulation plus sécurisée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux correspond aux modalités d'exploitation déjà existantes.

L'extraction se fera toujours en fosse par la méthode du carreau glissant, selon les opérations suivantes :

- le débroussaillage et le défrichage des terrains (déjà effectué au regard du schéma initial d'exploitation),
- le décapage des terrains, réalisé de manière sélective afin de ne pas mêler les terres végétales constituant l'horizon humifère aux stériles (déjà effectué au regard du schéma initial d'exploitation). L'horizon humifère et les stériles sont stockés séparément et réutilisés pour la remise en état des lieux,
- l'extraction proprement dite est réalisée par pelles excavatrices,
- l'acheminement des matériaux vers les installations de traitement qui jouxtent la carrière par des dumpers ,
- la remise en état des terrains, réalisée au fur et à mesure de l'exploitation (vocation agricole).

L'exclusion de la voirie utilisées par VOLCAROC du périmètre classé actuel nécessitera de retracer une partie de la voirie et de la clôture à ce niveau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extraction supplémentaire sera réalisée à ciel ouvert sur les parcelles AH 211, 213, 214 et 216 en fouille sèche, au moyen d'engins mécaniques sans utilisation d'explosifs. Le principe utilisé est celui du carreau glissant de manière à réduire au maximum la surface ouverte.

La carrière sera aménagée en fronts de taille successifs d'une hauteur maximale de 8 mètres avec une pente de 3V/1H et une tolérance de $\pm 0,5$ mètre.

La pente des talus latéraux par rapport au sens de progression de l'exploitation et des talus en matériaux de remblaiement sera de 1V/1H soit de 45°, pour éviter tout risque de mouvement de terrain.

Les pistes de circulation à l'intérieur de la carrière, ainsi que les rampes d'accès au fond de forme auront une pente de 10% maximum et une largeur de 10 m pour permettre le croisement en toute sécurité des camions. L'extraction des matériaux supplémentaire sera de 40 000 m³ et se fera sur deux ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'installation de la carrière SBTPL Piton Villers dispose d'une autorisation d'exploiter pour une durée de 20 ans par les arrêtés préfectoraux n°00-2474/SG/DAI/3 du 10 octobre 2000 et n°04-853/SGDRCTCV du 20 avril 2004 (prescriptions complémentaires).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du périmètre classé	9,2615 ha
Surface totale du périmètre classé après modification	8,1352 ha
Surface total en extraction (reste inchangée)	4.9953 ha
Surface de stockage (reste inchangée)	1.3 ha
Volume total initialement à extraire sur la carrière	400 000 m3
Volume total à extraire sur la carrière après modification	440 000 m3
Volume maximal annuel à extraire (reste inchangé)	20 000 m3
Volume supplémentaire à extraire sur 2 années supplémentaires	40 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles AH n°211, 213 (en partie), 214, 216 et 308.
Chemin des Sports Mécaniques
Commune du Tampon (97430)

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 5 ° 5 7 ' 4 2 " EST Lat. 2 1 ° 1 8 ' 6 5 " SUD

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Modification des modalités d'exploitation de la carrière de la société SBTPL via l'abaissement des cotes d'extraction par endroit, et la remontée des cotes d'extraction par endroit avec augmentation de la durée d'exploitation de 2 années, extraction de 40 000 m3 de matériaux supplémentaires et création d'une retenue collinaire.
Modification du périmètre classé afin d'exclure la voirie commune avec un tiers.
La carrière est autorisée depuis le 10 octobre 2000 (Arrêtés préfectoraux n°00-2474/SG/DAI/3 du 10 octobre 2000 et n°04-853/SGDRCTCV du 20 avril 2004 (prescriptions complémentaires)) pour une durée de 20 ans.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé en intégralité sur la ZNIEFF de type II : « Hauts du Tampon et de l'Entre Deux » (Numéro national : 040030024)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à une altitude de plus de 500m (environ 1600m) et donc en zone de montagne selon la loi n°85-30 du 9 janvier 1985, article 4.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Tampon dispose d'un PPR multirisques inondation et mouvements de terrain approuvé par arrêté préfectoral n°2146 SG/DCL/BU du 20 octobre 2017. Le projet est concerné par un aléa nul pour le risque inondation et par un aléa élevé pour le risque mouvement de terrain.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est effectué dans une masse d'eau répertoriée. L'eau utilisée par la carrière provient soit de la retenue collinaire alimentée par les eaux de pluie, soit d'une citerne de récupération d'eau de pluie, soit pour les sanitaires, du réseau d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà en extraction
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite partie du périmètre classé au sud-ouest de la carrière est concernée par le périmètre d'isolement pour environ 2750 m ² . Le projet de surcreusement n'est pas impacté par cette surface.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un risque d'inondation, de submersion marine ou d'érosion relatif au recul du trait de cote. Le risque cyclonique est présent comme partout ailleurs sur l'île de la Réunion. La zone du projet est classée en risque de sismicité de niveau 2 (faible). La zone du projet est classée en risque élevé mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'extraction de matériaux engendre des poussières qui peuvent être nocives pour la santé humaine. Cependant, plusieurs systèmes seront mis en place pour réduire ces émissions (création d'une retenue collinaire, arrosage des pistes, de la zone en cours d'extraction, bâchage des camions, limitation de la vitesse à 20 km/h, etc.). Le projet étant éloigné des zones habitées, il n'engendre pas de risques sanitaires et n'y est, par la même occasion, pas soumis.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les camions et engins se déplacent au sein de la carrière et en dehors pour la livraison de matériaux. L'exploitation durant les deux années supplémentaires n'augmentera pas le trafic annuel déjà existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités d'extraction et de remise en état sont susceptibles d'engendrer des émissions sonores, ainsi que le passage des camions. Des mesures sont mises en place pour limiter ces émissions (entretien des engins et camions, positionnement de merlons en périphérie de la surface en extraction et des pistes des camions, etc.). Le projet est susceptible d'être concerné par des émissions sonores provenant des sites industriels à proximité (Site de traitement des déchets verts, site VOLCAROC et exploitation agricole).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extraction des matériaux, la manipulation des remblais dans le cadre de la remise en état et la circulation des camions sont susceptibles d'engendrer des émissions de poussières et des gaz d'échappement. Des mesures de réduction sont mises en place (arrosage de pistes et surface en extraction/ limitation de la vitesse à 20 km/h, mise en place de merlons en périphérie de l'extraction et en limite des pistes, etc.). une retenue collinaire a été créée à afin d'alimenter en eau les mesures de réduction.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le paysage, la remise en état est de type agricole (prairie). Concernant l'archéologie, les terrains ont déjà été extraits. Aucune atteinte au patrimoine architectural et culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un sol déjà dédié à l'exploitation de matériaux. Il ne modifiera donc pas les activités humaines présentes. La remise en état reste du même type que celle prévue initialement, remise en état agricole avec création de prairie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La carrière étant en fonctionnement, le projet d'extension et de modification des conditions d'exploitation ne va pas augmenter significativement les incidences actuellement observées. Les mesures en place sont conservées, la retenue collinaire a été créée à cet effet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est de faible taille par rapport au projet initial (environ 10%). Il est intégré au périmètre d'extraction déjà existant et exploité, sur lequel la flore et la faune ne sont pas sensibles. La surface classée est diminuée par rapport à celle existante et contribue à réduire les risques liés aux tiers. Une retenue collinaire, n'existant pas initialement, permet d'abattre efficacement les émissions de poussière. Aucunes modifications des conditions d'exploitation ainsi qu'aucune augmentation de trafic par rapport à celui existant. Les données recueillies (sondages carottés, panneaux électriques et analyse réalisée par un hydrogéologue) montrent que le toit de la nappe la plus proche se situe à une profondeur très importante (pluridécimétrique) en dessous des nouvelles cotes d'extraction.

Pour ces raisons, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Analyse des enjeux environnementaux et sanitaires et mesures ERC envisagées pour le projet de modification des conditions d'exploitation de la carrière de la société SBTPL .

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Plaine des cafres

le,

31/08/2020

Signature

SARL SBTPL
229 rue Jean Jofos Duran - PK 34
97414 PLAINES DES CAFRES
SIRET 374 697 130 00011
☎ 0692 66 04 62 ✉ sbtpl@orange.fr

